



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 40/2015

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 25	Votants : 29	Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 MAI 2015

Affiché le : 11 MAI 2015

L'An deux mille quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 avril 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, LACLAU, SUZE, MARTIN, GARBIN.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme SCHINTONE
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC

SECRETAIRE : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Créations de postes.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour maintenir le bon fonctionnement du service Enfance Jeunesse Education, il convient de créer 3 postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe et 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture dans les conditions suivantes :

Nbre	GRADE	HORAIRE HEBDOMADAIRE
1	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	10h/35
1	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	16h/35
1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	TC
1	Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} classe	TC

Le CT a émis un avis favorable lors de sa séance du 4 mai 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (7 abstentions : Mmes et MM. SUZE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, GARBIN, LACLAU, MARTIN, FERTE) :

- De créer les postes tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 mai 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

